

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 13 avril 2018

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	10
- présents	9
- votants	9
- absents	1
- exclus	0

Délibération n° CM13042018-05	
<u>OBJET</u>	
REALISATION D'UN EMPRUNT	A
LONG TERME	

L'an deux mille dix-huit, le treize avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Paul CHASSAING, Maire-Adjoint.

Étaient présents : AURIERES Raymond, BREHAULT Thomas, CARSAC Lucette, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, FERRAND Michel, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, SEBAA Stéphane, *formant la majorité des membres en exercice.*

Étaient absents/excusés : VARIER Sylvain,
CARSAC Lucette, a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire-Adjoint donne connaissance au Conseil Municipal d'un besoin de trésorerie afin d'aider au financement de la Station d'Épuration ; Après délibération, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1^{er} : La commune de Planioles contracte auprès du Crédit (Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique), un emprunt ;

ARTICLE 2 : Long terme

Objet : Réhabilitation station d'épuration
Montant : 80 000 €
Durée de l'amortissement : 180 mois
Taux : 1.38 % fixe
Périodicité : annuel
Termes constants en capital
Commission d'engagement : 80 €

Déblocage : Tirage des fonds dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat.

ARTICLE 3 : La commune de PLANIOLES s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de PLANIOLES s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 16 avril 2018.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 17/04/2018
et publication ou
notification
du 17/04/2018*

Le Maire-Adjoint,
Jean-Paul CHASSAING